

Compte rendu du CSAL du 06/07/2023

Ce comité avait notamment pour ordre du jour la présentation des dernières opérations de NRP du département, de la numérisation et du contrôle à distance des copies de concours, le tableau de veille sociale et l'implantation d'une antenne départementale du SIE.

1 - Les dernières opérations du NRP :

* SIP de Villejuif : date prévisionnelle de la réception du chantier 02-03/2024.

* Fusion des SIP de Boissy saint Léger et Créteil le 01/01/2024 :

Cette fusion laissera subsister une antenne du SIP à Boissy Saint Léger avec 8 agents. La directrice a justifié le maintien de ce service, spécialisé dans l'accueil, par la demande de certains agents et l'engagement pris vis-à-vis des élus locaux.

Si l'intention est louable, la difficulté de fonctionnement de ce service à effectif réduit, est déjà à craindre, tant en matière de diversité des missions, d'attractivité des postes, de formation des agents et de RH.

Nous avons en effet un retour d'expérience avec les antennes qui existent déjà dans le département (Saint Maur et Ivry sur seine).

Par ailleurs, même spécialisé, ce service attirera des publics aux demandes diverses. Habitué à notre haut niveau d'expertise, il manifestera son mécontentement à devoir aller ailleurs pour avoir des réponses précises à certaines questions plus pointues.

La CFTC demande une évaluation globale de ces antennes afin d'en tirer des bilans et demander les correctifs nécessaires.

* Fusion des SIP Champigny sur Marne, Vincennes à Nogent sur Marne le 01/01/2024 :

Le déménagement aura lieu en fin d'année 2023. La question de la restauration est encore à l'étude. Ce centre rénové prévoit une organisation du travail dans des **open-space** et la CFTC a de nouveau appelé l'attention de la directrice sur cette nouvelle organisation du travail, déployée sans prise en compte de la spécificité de nos métiers et en méconnaissance de l'inquiétude déjà exprimée par les agents qui ne veulent pas garder des bureaux individuels (déjà rares) mais des îlots de travail plus propices à la concentration.

Ce à quoi la directrice a répondu n'appliquer que les directives de l'administration centrale.

Qu'à cela ne tienne, la CFTC demandera, une fois mis en œuvre cette réforme organisationnelle imposée aux agents (contrairement au télétravail qui se fait sur la base du volontariat) des points d'étape, des évaluations régulières pour s'assurer que ce nouvel environnement de travail assure des bonnes conditions et un bien être au travail. En effet, on le sait déjà, les open space génèrent fatigue et manque de concentration en raison du bruit de fond permanent (discussions professionnelles, sonneries du téléphone, bruits de pas, frappe sur les claviers d'ordinateur....) qu'aucun revêtement ne peut estomper.

Si les open space sont adaptés à des activités comme le télémarketing ou des salles de marché boursier, nos missions sont trop spécifiques et les conséquences trop lourdes en cas d'erreur, pour ne pas être exercées dans des environnements plus favorables à la concentration.

2 – La numérisation et la correction à distance de copie de concours :

Les pertes de copie de concours font courir le risque de devoir réorganiser les épreuves. Pour l'éviter, la numérisation des copies a été confiée à l'ENFiP.

L'expérimentation menée en 2022, avec des copies dont les formats ont été modifiés, a prouvé la simplicité et la rapidité de mise en œuvre : 68 500 copies de 34 000 composants dispersés dans 41 centres d'examen ont été traités.

La généralisation de ce dispositif a été décidée et pour le 94, elle débutera en 2024 : à l'issue des épreuves, les copies du centre d'examen seront ramenées à la DDFiP et récupérées le lendemain par l'ENFiP qui pilotera aussi la procédure de correction à distance.

Ce dispositif est présenté comme sécurisant et simplificateur pour le service de la formation professionnelle.

La CFTC n'y voit aucun inconvénient sauf si cette nouvelle technologie, aux gains de productivité mis en avant, justifie des suppressions d'emplois dans notre département tout en opérant des surcharges de travail ailleurs, le temps de maîtriser l'outil et d'en gérer les bugs....

3 – Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) :

Le TBVS est un dispositif de veille active à disposition des responsables locaux. Il offre une vision globale des conditions de vie au travail au sein d'une direction et permet d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution, et d'agir en conséquence.

Notre direction compte un effectif disponible de 1328 agents. Le TBVS 2022 fait apparaître :

- une baisse des fiches de signalement de comportement agressif et/ou menaçant des usagers nécessitant une lettre de mise en garde ;
- une augmentation des dénonciations au procureur de la République et des dépôts de plainte ; une légère augmentation des congés ordinaires de maladie ;
- une baisse des **écrêtements des horaires variables**.

Sur ce dernier point, la baisse est en partie due au télétravail car on ne peut faire de crédit d'heure. Par ailleurs, outre les cadres A, ce sont une fois encore les SIP dans lesquels les volumes horaires écrêtés sont les plus élevés.

La CFTC a appelé l'attention de la direction sur la difficulté des agents de ces services soumis à la dictature des applicatifs, notamment E-Contact.

Le système d'alerte lié au temps de traitement impose une cadence infernale aux agents qui sont obligés de faire des heures importantes pour respecter les délais. Sans compter que cet outil permet aux chefs de service de faire des comparaisons entre agents en matière de temps de traitement sans possibilité de pondération en fonction de la difficulté de la question posée.

Le déploiement de l'informatique doit faciliter le travail des agents, pas les asservir. La CFTC pose la question de la modification des paramétrages de cette application pour pouvoir introduire des pondérations selon la difficulté de la question et donc prévoir un temps de traitement plus long.

4 - Antenne de SIE extra-départementale :

L'antenne extra-départementale de la DDFiP sera basée à Clermont dans l'Oise (60), et commencera à fonctionner en 09/2024 avec 25 agents (1 A+, 2 A, 15 B et 7C).

Il est envisagé d'y transférer, de façon progressive, 3 missions pour tous les SIE du département : (1) gestion des AVISIR, (2) gestion des locaux dans Gespro et (3) contentieux CFE.

Les agents dont les missions sont transférées bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

5 – Questions diverses :

- **Utilisation de ventilateurs individuels pendant les fortes chaleurs :**

Totalement proscrit par la directrice car cela va à l'encontre de la sobriété énergétique à laquelle nous sommes tous tenus en hiver, mais aussi en été. Par ailleurs l'utilisation de ventilateurs individuels est contraire aux règles sanitaires de lutte contre le coronavirus qui ne sont pas encore levées par le secrétariat général.

Si un service rencontre des difficultés spécifiques liés à la **forte chaleur**, il convient de faire un signalement à la DBLI qui se déplacera sur place et fera le nécessaire.

En cas de **canicule**, les mesures à prendre seront données par le Préfet.

- Utilisation des douches de la salle de sport par les collègues qui viennent en vélo à la direction :

Dans une logique éco-responsable, des collègues viennent à la direction en vélo et souhaitent pouvoir se doucher avant de prendre leur poste.

La directrice refuse catégoriquement d'ouvrir cette possibilité aux agents afin de ne pas prendre en charge les obligations inhérentes aux douches (salmonellose, accidents...)

Toutefois, les agents intéressés peuvent accéder à ces douches moyennant une adhésion à l'ATSCAF qui comporte une assurance.

- Installation de borne de recharge des voitures électriques :

Dans une logique éco-responsable, des collègues se sont équipés de véhicules électriques et demandent l'installation de bornes de recharges dans les parkings des CFP.

La directrice indique que cette question est à l'étude mais la mise en œuvre freinée par la crainte des effets d'aubaine, notamment l'indélicatesse de certains agents qui viendraient recharger leurs véhicules aux frais de l'administration.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfip.94@gmail.com